

Décision

Générale

colonial

Décision n° 779 02/11/1941

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le maréchal des logis chef de réserve La fitte, du groupement d'artillerie coloniale, est mis à la disposition du chef du Service des finances pour compter du 1er novembre 1941. Il percevra en cette qualité une gratification mensuelle de 600 francs.